

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



11 juin 2012

SESSION ORDINAIRE 2011-2012

NOTE D'ORIENTATION DE POLITIQUE DU COLLÈGE
CONCERNANT LE CONTRAT DE GESTION DE BRUXELLES FORMATION

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation,
de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

par Mme Olivia P'TITO

SOMMAIRE

I. Réunion du 19 mars 2012	3
1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle	3
2. Exposé de M. Michel Peffer, directeur général de Bruxelles Formation.....	4
3. Discussion générale.	6
II. Réunion du 11 juin 2012.....	13
4. Poursuite de la discussion générale.....	13
5. Approbation du rapport.....	22

Membres présents : M. Mohamed Azzouzi, M. Mohamed Daïf, M. Emmanuel De Bock, Mme Caroline Désir, M. Ahmed El Ktibi, M. Hamza Fassi-Fihri, M. Vincent Lurquin, M. Bertin Mampaka Mankamba, Mme Gisèle Mandaila, Mme Isabelle Molenberg, M. Ahmed Mouhssin, M. Arnaud Pinxteren, Mme Jacqueline Rousseaux et Mme Viviane Teitelbaum.

Ont également participé aux travaux : M. Serge de Patoul, Mme Nadia El Yousfi et Mme Olivia P'tito (députés), M. Emir Kir (ministre) et M. Michel Peffer (directeur général de Bruxelles Formation).

Mesdames,
Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a examiné, en sa réunion du 19 mars 2012, la note d'orientation de politique et la communication du Collège – Contrat de gestion de Bruxelles Formation.

Madame Olivia P'tito est désignée en qualité de rapporteuse.

I. Réunion du 19 mars 2012

1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle

Le ministre en charge de la Formation professionnelle remercie les commissaires pour leur invitation ainsi que pour l'intérêt et l'attention que la Commission porte à la Formation professionnelle. En préambule, il souligne que si la Région bruxelloise n'est pas en pleine tempête, elle est néanmoins confrontée à de vastes défis : essor démographique (15.000 nouveaux bruxellois chaque année), lutte contre la dualisation de la ville, défi environnemental, défi de l'internationalisation et bien sûr défi de l'emploi (107.000 demandeurs d'emploi, soit plus de 20 % de la population), de la formation et de l'enseignement.

Il rappelle, ensuite, que le Contrat de gestion de Bruxelles Formation qu'on lui demande de présenter repose sur les Accords de majorité (2009-2014) de la Commission communautaire française. Il a pour fil conducteur de combattre le chômage en misant sur la formation et l'encadrement des demandeurs d'emploi bruxellois. Ce Contrat de gestion vise à donner à chaque demandeur d'emploi un maximum de chances pour développer ses aptitudes et accéder à une qualification reconnue qui correspond à ses capacités réelles.

La Commission communautaire française, la Région, les partenaires sociaux, l'équipe dirigeante et le personnel de Bruxelles Formation doivent travailler ensemble pour apporter des solutions concrètes aux demandeurs d'emploi, renforcer leur capacité à s'insérer durablement sur le marché du travail et rencontrer ainsi les besoins de la société et les demandes de recrutement des entreprises.

Bruxelles Formation a connu un remarquable développement depuis sa création en 1994 et a, depuis plusieurs années, assuré avec détermination sa mission de formation des Bruxellois. Au cours des dix dernières années, le nombre de demandeurs d'em-

ploi pris en charge par Bruxelles Formation et ses partenaires a plus que doublé.

Plus de 12.000 demandeurs d'emploi ont ainsi bénéficié d'une offre de formation en 2011, avec un taux de mise à l'emploi moyen de 70 %.

Alors, pourquoi un Contrat de gestion ?

Parce que tous les acteurs de la formation professionnelle doivent monter au front pour relever les défis de notre Région. Et que ces défis justifient une démarche concertée et un investissement à la hauteur des enjeux.

A travers ce Contrat, la Commission communautaire française a adopté un outil de gestion volontariste, collaboratif, évolutif et transparent.

Le ministre se propose de n'en présenter que les grands objectifs et les éléments-clés qui l'habitent et laissera, ensuite, à Monsieur Peffer, Directeur général de Bruxelles Formation, le soin de détailler le contenu de ce Contrat.

Avant toute chose, il tient à préciser que le terme « Contrat de gestion » recouvre les missions de l'institution et très peu la « gestion » à proprement parler qui a toujours été transparente et efficace. Il tient d'ailleurs, une fois de plus, à féliciter le Directeur Général et tous les collaborateurs de Bruxelles Formation pour les outils mis en place.

La culture des résultats, autrement dit, l'évaluation systématique des actions entreprises, sera par contre amplifiée.

Comme éléments clés, il retient :

1. Le cœur de métier de Bruxelles Formation est clairement précisé : « renforcer par la Formation professionnelle sous toutes ses formes, la capacité des demandeurs d'emploi et des travailleurs à s'insérer durablement sur le marché du travail ».
2. Bruxelles Formation est confirmé et consolidé dans ses deux missions : opérateur et régisseur de la formation professionnelle. La consolidation de ce rôle de régie assuré par Bruxelles Formation permet une gestion cohérente et intégrée des différents acteurs de la Formation professionnelle sur notre région et doit également nous permettre de disposer d'un calendrier consolidé de l'ensemble des activités de formation professionnelle dans notre Région.
3. L'offre de formation pour les demandeurs d'emploi sera articulée en fonction des besoins du marché bruxellois avec une attention particulière portée

aux jeunes de moins de 25 ans ainsi qu'aux demandeurs d'emploi concernés par un dispositif d'accompagnement obligatoire dans le chef d'Actiris.

4. Qui dit articulation de l'offre de formation en fonction des besoins, dit veille, décryptage et réaction rapide. Bruxelles Formation se voit donc confier la mission d'observation et d'analyse du champ de la formation.
5. La collaboration entre les services publics d'emploi et de formation sera renforcée. Notre seule préoccupation, et elle doit être commune à Bruxelles Formation et Actiris, est le demandeur d'emploi qui doit pouvoir bénéficier d'un suivi unique et efficace de son parcours.
6. Bruxelles Formation voit par ailleurs sa mission d'identification des compétences des demandeurs d'emploi mieux définie. Cette mission se décline en 3 activités : le screening des compétences, la reconnaissance des compétences acquises en formation et la validation des compétences.
7. La formation des travailleurs est un objectif important pour le développement régional bruxellois. Néanmoins et compte tenu du cadre budgétaire et institutionnel, cette mission est considérée comme complémentaire aux missions et cibles prioritaires de Bruxelles Formation pour les 5 années à venir, à savoir les demandeurs d'emploi bruxellois.

Qui dit contrat, dit engagement des deux parties.

Le ministre a parlé de Bruxelles Formation, il en vient ensuite à la Commission communautaire française qui par son intermédiaire, en tant que Ministre de la Formation Professionnelle, mettra tout en œuvre, tant sur le plan budgétaire, que politique pour permettre à l'institution de remplir ses missions.

Il s'est battu pour que des budgets complémentaires soient alloués à la formation des jeunes demandeurs d'emploi de la Région, sans pénaliser, pour autant, la formation de l'ensemble de nos demandeurs d'emploi. Depuis 2011, c'est 4.000.000 d'euros annuels supplémentaires qui sont alloués à Bruxelles Formation. Mais il continuera à réclamer des moyens financiers pour atteindre ses objectifs à l'horizon 2020 : doubler l'offre de formation à Bruxelles.

2. Exposé de M. Michel Pfeffer, directeur général de Bruxelles Formation

Le directeur général de Bruxelles Formation, s'appuyant sur une présentation powerpoint, démarre son

exposé par contextualiser le Contrat de gestion. Il rappelle les Accords de majorité du Gouvernement régional et du Collège de la Commission communautaire française 2009-2014, évoque ensuite le Plan régional de développement durable (PRDD, en construction) ainsi que les Plans « New deal », « Langues » et l'Alliance Emploi-Environnement. Il clôt le contexte par un rappel de la coopération accrue entre Bruxelles Formation et Actiris.

Après avoir souligné qu'il s'agit d'un Contrat pensé dans la longue durée (5 ans), il en vient ensuite à définir les objectifs stratégiques de l'Institut :

- le Contrat de gestion de Bruxelles Formation contient peu de données chiffrées mais fournit des objectifs qualitatifs à atteindre;
- un outil de gestion volontariste, évolutif et transparent;
- qui dit Contrat dit engagement mutuel de Bruxelles Formation et de la Commission communautaire française (financement de l'institution).

Le Directeur général de Bruxelles Formation pose ensuite la question des raisons du Contrat de gestion. Il indique que l'offre de Bruxelles Formation et de ses Partenaires a connu une croissance très rapide ces dernières années. Les chiffres sont éloquentes :

- 6.000 stagiaires en 2000;
- 12.000 stagiaires en 2009;
- 14.189 stagiaires en 2011 (chiffre provisoire).

Soit 3.452.000 heures de formation prestées en 2011.

Il revient, après le ministre en charge de la Formation professionnelle, sur les chiffres inquiétants du chômage bruxellois (108.000 personnes en 2011) et sur la dualisation de la société bruxelloise, tout cela intervenant dans le contexte du défi démographique.

Il en vient ensuite aux principes du Contrat de gestion :

- priorité aux jeunes sans emploi de 18 à 25 ans;
- anticiper les départs à la retraite dus au vieillissement (70.000 emplois en Région bruxelloise);
- mutualisation des moyens mis en œuvre avec nos Partenaires (promotion sociale, insertion socioprofessionnelle ...);

Le Contrat de gestion ne fera pas l'économie d'une véritable *culture des résultats*.

Il rappelle, en effet, que la gestion de Bruxelles Formation se caractérise par :

- des tableaux de bord;
- des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de résultats et de performances;
- la qualité des services;
- l'obtention du label « d'entreprise éco-dynamique ».

M. Peffer s'intéresse ensuite aux missions prioritaires de Bruxelles Formation.

Il tient à rassurer les commissaires présents, le cœur de métier de Bruxelles Formation restera bien :

- la formation professionnelle des chercheurs d'emploi (info, conseil, orientation et formation) en vue d'une mise à emploi;
- l'identification des compétences (screening, attestations, certificats, validation);
- le développement de la mission de régisseur afin que Bruxelles Formation orchestre des formations avec ses partenaires;
- la formation des travailleurs qui répondra aux besoins des entreprises (8 % maximum des heures prestées).

En ce qui concerne les autres missions, il souligne que Bruxelles Formation :

- adaptera son offre en fonction des besoins des employeurs et des chercheurs d'emploi grâce à sa capacité de décryptage et de réactivité;
- renforcera les nouvelles technologies (TIC) dans ses formations ainsi que le développement durable;
- accordera une attention particulière aux partenariats dont ceux avec les Centres de référence professionnelle (CDR) et les Centres de technologie avancée (CTA).

Il évoque ensuite un chapitre important du Contrat de gestion à savoir les relations de Bruxelles Formation avec Actiris. La collaboration entre les deux organismes s'intensifiera dans le cadre des « politiques croisées emploi/formation ». Cela se fera par des échanges de données, l'adoption d'un dossier unique,

c'est-à-dire, commun aux deux institutions, pour chaque chercheur d'emploi et le suivi de cette collaboration par le « Comité de développement stratégique » constitué par les deux instituts en 2006. Ce Comité traite de toutes les questions transversales emploi-formation ainsi que celles relatives, tant en amont qu'en aval, à la sortie de formation. Les PV en sont transmis au Ministre de la Formation. Il insiste sur le fait que les collaborations seront également renforcées avec le Forem, notamment sur les référentiels « formation », et le VDAB.

M. Peffer en arrive ensuite aux outils de gestion. Le Contrat de gestion se déclinera en un Plan de développement annuel lié au budget. Il contiendra notamment le positionnement stratégique de l'institution : l'offre de formation en gestion propre (en tant qu'opérateur) et comme régisseur (partenariat). Il contiendra aussi les Programmes opérationnels pluriannuels (ressources humaines, nouvelles technologies, immobilier) et le tableau de bord avec les indicateurs-clés.

En terme de gouvernance et de régime financier, il indique que toutes les décisions stratégiques seront prises par le Comité de gestion. Bruxelles Formation veillera en outre au respect des procédures relatives aux marchés publics, à la comptabilité analytique plus fine pour préciser les coûts de revient par Pôle ainsi qu'à l'indexation des frais de personnel dans la dotation Commission communautaire française.

Il entend conclure le débat par la question des échéances. Il dresse un premier échéancier pour juin 2012 :

- projet de Plan de développement annuel 2013;
- projets de Programmes opérationnels pluriannuels 2013-2015;
- projet de Note de positionnement stratégique 2013;
- Indicateurs clés du Contrat de gestion;
- projets d'Accord de collaboration 2012-2014 avec Actiris et de Plan d'action commun.

Il en vient ensuite à parler des échéanciers suivants :

- décembre 2012 : documents finaux (Plan de développement annuel, Programmes opérationnels pluriannuels et Note de positionnement stratégique) sur base du budget voté;
- mars 2013 : simplification administrative pour les Partenaires (avec Actiris, l'Administration de la

Commission communautaire française et l'Agence Fonds Social européen);

- mai 2013 : rapport annuel d'évaluation sur l'exécution en 2012 du Contrat de gestion y compris la collaboration avec Actiris;
- décembre 2014 : dossier unique du chercheur d'emploi;
- 2016 : évaluation externe du Contrat de gestion 2012-2016 présentée au Comité de gestion en vue du nouveau Contrat de gestion 2017-2021.

M. Pfeffer remercie les parlementaires pour leur attention.

3. Discussion générale

M. Vincent Lurquin (président) remercie M. Michel Pfeffer pour son exposé et ouvre la discussion générale.

M. Mohamed Daïf (PS) remercie le Directeur général pour son exposé. Il s'interroge toutefois sur le fait que la commission soit amenée à discuter d'un Contrat qui, lui semble-t-il, n'a pas été préalablement distribué. Il souhaiterait en avoir une copie ainsi que les transparents qui ont servi à illustrer son exposé. Il demande à M. Pfeffer les montants qui seront investis par la Commission communautaire française dans le cadre dudit contrat.

M. Vincent Lurquin (président) veillera à ce que cela soit fait au plus tôt. Comme le Ministre Emir Kir a dû partir, il souligne qu'il sera bien présent lors de la prochaine commission pour répondre à toutes les interpellations qui lui seront adressées. Il appartient à M. Pfeffer de répondre aujourd'hui aux éventuelles interrogations des députés.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) ne sait pas si la question qu'elle souhaite poser concerne le Ministre Kir ou M. Pfeffer. Pour le moment, son groupe essaie d'impulser et de mettre en place des politiques de genre, dont certaines ont été votées au Parlement bruxellois. Au niveau de Bruxelles Formation, il faut déterminer et anticiper les besoins du marché d'emploi et en ce compris les collaborations avec l'Observatoire bruxellois de l'emploi et la Commission consultative. La députée voudrait savoir si le Contrat de gestion impose une approche transversale des genres dans ses différentes missions d'observation et d'analyses du marché.

Elle s'interroge aussi sur les collaborations de Bruxelles Formation avec Actiris, le Forem et le VDAB ? Elle rappelle que, concernant Actiris, l'Accord

de coopération prévoit pour l'instant l'instauration d'un dossier unique pour les demandeurs d'emploi. Elle demande à M. Pfeffer de préciser si ce dispositif existe déjà, s'il est mis en œuvre au bénéfice du public. Par rapport aux collaborations avec le VDAB, ont-elles déjà eu lieu concrètement. Le Directeur de Bruxelles Formation peut-il d'ores et déjà donner le nombre de Bruxellois qui vont se former en Flandre, comme d'ailleurs en Wallonie et, le cas échéant, donner des objectifs à moyen terme ?

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo) remercie M. Pfeffer pour la clarté de sa présentation. L'exercice n'en est pas moins difficile vu le caractère synthétique de l'exposé. Il lui paraît difficile de prendre connaissance des détails précis comme des modalités exactes du Contrat de gestion. Il aurait été préférable de recevoir le texte préalablement. Il regrette aussi l'absence, certes annoncée, du ministre Kir. Ceci comme cela ne facilitera pas l'organisation d'un véritable débat qui se devrait, souligne-t-il, d'être autant d'ordre technique que politique. Il s'interroge dès lors sur la marche à suivre.

M. Vincent Lurquin (président) répète que le ministre Kir s'est proposé de revenir en commission pour répondre à toutes les interpellations. Il propose qu'aujourd'hui soient posées les questions techniques à M. Pfeffer. L'autre solution serait d'organiser le débat pour la prochaine séance qui serait organisée en leur double présence.

Mme Olivia P'tito (PS) pense que l'un n'empêche pas l'autre. Par souci d'efficacité, elle propose de dédier cette séance aux questions plus techniques et de consacrer, la prochaine séance, à laquelle participeront tant M. Kir que M. Pfeffer, aux questions plus politiques. Entre temps, les commissaires auront eu le loisir d'étudier le Contrat de gestion.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) ne voit pas d'inconvénient à ce que le débat soit reporté. Elle souhaite toutefois poser trois petites questions à M. Pfeffer.

M. Vincent Lurquin (président) se fera le relais des demandes des députés auprès du ministre pour qu'il assiste à la prochaine séance, accompagné de M. Pfeffer. Il propose dès lors aux commissaires d'entamer le débat avec M. Pfeffer.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) remercie M. Pfeffer pour la qualité de son exposé. Elle souligne qu'une des missions prioritaires de Bruxelles Formation est l'identification des compétences des demandeurs d'emploi par des processus de reconnaissance des compétences acquises en formation, de certification ou de validation des compétences, de sélection ou de screening. Elle souhaiterait da-

vantage d'information sur la mise en œuvre de cette mission et notamment sur la structure qui devrait l'accompagner, le Service francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ).

M. Michel Pfeffer (directeur général de Bruxelles Formation) explique que cette structure est censée déterminer les référentiels « compétences, métiers et formation ». Reste qu'un travail de même ordre est également effectué via le Consortium de validation des compétences. Tout le débat, qui est plus politique que technique à ses yeux, est de savoir si l'on va fusionner les deux structures ou continuer à travailler avec les deux séparément. Il rappelle, à toutes fins utiles, les différences entre ces deux structures : le SFMQ organise, en quelque sorte, les référentiels tandis que le Consortium de validation valide un certain nombre de compétences basées sur ces référentiels. Si, à sa connaissance, le Consortium est d'ores et déjà fonctionnel, le SFMQ, quant à lui, serait encore en phase de démarrage.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) se demande dès lors comment le Consortium de validation peut fonctionner alors que le SFMQ n'est pas encore au point.

M. Michel Pfeffer (directeur général de Bruxelles Formation) répond qu'en absence d'une structure ad hoc, le Consortium a commencé par réaliser des référentiels. Contrairement à ce que l'on pourrait croire cette tâche n'est pas aisée en soi. Il ne suffit pas de créer de nouvelles structures pour que tout fonctionne instantanément. Le Consortium a pu heureusement fonctionner préalablement, ce qui a permis de baliser une bonne partie du terrain. Quand les différents partenaires se réunissent aujourd'hui pour définir les référentiels « métiers » tels que ceux d'aide comptable, de maçon, d'aide mécanicien, ... ils travaillent sur des référentiels qui ont déjà été pré-déterminés dans le cadre d'un groupe de travail. Le SFMQ est amené ainsi à synthétiser, rassembler, poursuivre tout ce travail qui a été entamé et qui aujourd'hui concerne une cinquantaine d'emplois et qui devrait demain en concerner quelques centaines.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) voudrait savoir si l'on parle de cinquante emplois ou de cinquante formations.

M. Michel Pfeffer (directeur général de Bruxelles Formation) précise qu'il s'agit bien de cinquante métiers. Le référentiel « métier » se traduit d'abord en compétences, ensuite en formation. Le SFMQ a remplacé la Commission Communautaire des Professions et Qualifications (CCPQ). L'idée est de se dire qu'à un moment donné, tout ce qui est lié à la question des référentiels va se retrouver pour les francophones au SFMQ. Le Consortium de validation qui a travaillé à

l'élaboration de ces référentiels avec la CCPQ va dorénavant se cibler sur le métier de validation, c'est-à-dire d'une reconnaissance de certaines compétences assez largement pour les travailleurs mais pas exclusivement.

A propos du futur de ces référentiels de validation, **Mme Jacqueline Rousseaux (MR)** se demande si, dans la perspective d'éventuels accords avec le VDAB, ceux-ci seront revus, adaptés ou réaménagés puisque des échanges devront vraisemblablement exister entre les deux structures ?

M. Vincent Lurquin (président) propose de laisser la parole à d'autres députés pour leur permettre de poser des questions.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) n'entend pas interrompre sa participation active au débat. Elle poursuit son intervention en rappelant que, dans le cadre de ses missions, Bruxelles Formation s'engage à poursuivre et à renforcer les collaborations avec le FOREM, l'IFAPME, le SFPME ainsi que sa participation au Consortium de validation. Elle voudrait en savoir davantage à cet égard. D'autre part, elle rappelle qu'il a été question d'une collaboration intensifiée avec le FOREM et le VDAB, notamment autour de l'idée d'un référentiel de formation commun. Quand est-il exactement ? Enfin, elle demande au directeur de Bruxelles Formation des explications sur FORMAFORM, ce centre de formation commun à Bruxelles Formation, au FOREM, à l'IFAPME et au VDAB.

M. Michel Pfeffer (directeur général de Bruxelles Formation) précise que le VDAB n'est inclus, ni dans le Consortium de validation des compétences, ni dans FORMAFORM.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) demande à M. Pfeffer des explications sur le centre de formation commun FORMAFORM. Elle s'interroge sur son fonctionnement, sa situation géographique, les personnes qui le fréquentent, ses échéances en termes de dates. Elle se déclare surprise par l'annonce selon laquelle, il faudra attendre décembre 2014 pour voir (enfin) l'instauration d'un dossier unique du chercheur d'emploi. Pourquoi attendre deux ans ?

M. Emmanuel De Bock (FDF) félicite M. Pfeffer pour le travail accompli. A la suite de nombreuses questions écrites posées au Ministre Benoît Cerexhe concernant des jeunes en formation courtes, moyennes ou longues car celles-ci peuvent se dérouler sur plusieurs mois, voire années, il a constaté la réelle prise en charge des jeunes en formation tant en termes qualitatifs que quantitatifs. Il ne peut qu'en être rassuré. Il souhaiterait, en revanche, être rassuré en ce qui concerne les taux de réussite. Il se demande

s'il existe des statistiques fiables sur ceux-ci et sur la mise à l'emploi après formation et, plus précisément, dans la filière de formation suivie par le stagiaire.

Il voudrait encore savoir si Bruxelles Formation a déjà pensé aux nouvelles missions qui seront les siennes dans le cadre de la prochaine réforme de l'État ? A-t-elle d'ores et déjà prévu de nouveaux moyens pour répondre aux défis qui ne manqueront pas d'être posés ?

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo) a quelques questions de fond à poser au Directeur de Bruxelles Formation. A l'entendre, celui-ci a évoqué la priorité qui va être donnée à la formation des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Sans y trouver à redire, l'orateur se demande toutefois si cette priorité ne va pas être pénalisante pour d'autres catégories de demandeurs d'emploi. Ne risque-t-elle pas d'empêcher d'autres personnes en difficulté de participer à des formations professionnelles ou des mises à niveau professionnelles, notamment en matière d'équivalence de diplômes ? Il souligne que cette question n'est pas d'ordre de la politique mais ressort plutôt d'une question d'allocation de moyens et ce, même si ces moyens sont augmentés.

Une autre remarque concerne la détermination de l'offre de formation. M. Peffer a parlé des collaborations avec Actiris. On connaît l'accent mis sur les métiers dits en pénurie. Il se demande toutefois si l'on compte aussi développer d'autres offres de formation, tout aussi prioritaires, telles celles liées aux nouvelles technologies vertes, aux filières environnement.

Sa dernière remarque porte sur les éléments d'évaluation des indicateurs qui ont été évoqués lors de l'exposé. Les chiffres sont importants pour évaluer les politiques mais au-delà des chiffres, il met en garde contre le culte du quantitatif. Il plaide pour une approche qui tienne aussi compte du qualitatif qu'il ne voudrait pas voir pénaliser par une approche trop quantitative. Il souhaiterait savoir quels sont les dispositifs qui sont ou seront mis en place pour mesurer les aspects qualitatifs des formations et ce, tant au niveau des bénéficiaires des formations que des services, des structures ou des employés. Il lui paraît essentiel d'inscrire les statistiques dans leur contexte.

Mme Caroline Désir (PS) se demande si les différents acteurs de la formation collaborent activement avec le monde de l'enseignement. Elle songe notamment à Actiris. Elle rappelle qu'à l'époque du Contrat pour l'économie et l'emploi, étaient organisées des tables rondes enseignement-emploi-formation. Sachant qu'en ce qui concerne les jeunes, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ont été développés, elle se demande si l'on a constaté des carences dans la formation des élèves qui sortent de l'ensei-

gnement secondaire ou qui ont arrêté en cours de parcours. Elle estime qu'il pourrait être intéressant de développer une collaboration avec la Communauté française et ce, bien au-delà de ce qui a pu être dit sur le SFMQ. L'idée serait de faire remonter une série de constats de terrain. Cela ne devrait pas être difficile pour Bruxelles Formation qui est un opérateur de formation qui recueille une série de jeunes, diplômés ou non, de l'enseignement secondaire. Elle voulait savoir si des collaborations structurelles sont envisagées. M. Peffer n'en a pas fait mention, en tout cas, dans son exposé.

Mme Olivia P'tito (PS) remercie M. Peffer pour son intervention. Elle souhaiterait davantage d'information sur les modalités pratiques des indicateurs. S'agissant du financement, elle s'interroge sur le poste 2013 en provenance du Fonds social européen (FSE).

D'autre part, elle souhaiterait savoir si les partenaires de Bruxelles Formation ont été, ou non, associés à l'élaboration du Contrat de gestion. Elle s'interroge encore sur la place réservée aux projets innovants. Elle se demande comment tout cela est articulé, quelles sont les informations qui sont fournies pour pouvoir créer des nouvelles formations qui répondent à des besoins innovants. Par rapport aux Centres de référence et aux CTA, ouverts depuis peu aux demandeurs d'emploi, la députée se demande si l'information quant à ces structures circule bien. Comment cela s'articule-t-il ? Combien y en a-t-il à Bruxelles ?

Par rapport aux personnes qui peuvent accéder aux formations à Bruxelles Formation, elle constate que souvent les personnes trop peu qualifiées ne peuvent y accéder. Tout en estimant légitime l'existence de niveaux d'exigence, elle pense qu'il ne saurait être question de laisser sur le carreau les demandeurs d'emploi les moins qualifiés. Il s'agirait à ses yeux d'augmenter les pré-formations. Elle demande au Directeur de Bruxelles Formation ce qui a été mis en place pour répondre à une préoccupation assurément prioritaire pour le Collège, comme en témoigne sa Déclaration de politique générale. Il faut aider les personnes les moins qualifiées à éviter les échecs successifs.

Enfin, elle estime qu'il faudrait absolument s'attaquer à la question des demandeurs d'emplois qui sont bloqués du seul fait que leurs diplômes ne sont reconnus ni par la Communauté flamande ni par la Fédération Wallonie Bruxelles. Ceux-ci constituent un tiers des demandeurs d'emploi. Comment remédier à cette situation véritablement absurde ? Ne faudrait-il pas songer à des mécanismes spécifiques pour y remédier, de types passerelle ou validation de compétences ?

M. Mohamed Daïf (PS) aimerait savoir quel est le pourcentage des femmes demandeuses d'emploi et ce, dans toutes les catégories. Il s'interroge aussi sur le profil des formateurs, leur mode de recrutement, leur expérience leur permettant notamment d'assurer des formations aux jeunes. Rappelant, enfin, que le partenariat Bruxelles Formation/Associations s'établit sur base de la loi sur des marchés publics, il se demande si l'on fait appel à plusieurs ASBL pour assurer telle ou telle formation ?

M. Michel Pfeffer (directeur général de Bruxelles Formation) commence sa réponse par une précision sur l'indexation des salaires. Sans nier la précarité budgétaire de la Commission communautaire française, l'indexation est bien prévue dans le budget. Une partie de la dotation de la Commission communautaire française sera indexée sur base de l'indexation des salaires. Actuellement, la dotation se situe aux alentours de 30 millions. Il rappelle à toutes fins utiles que la formation professionnelle, malgré un contexte budgétaire difficile, a bénéficié de moyens supplémentaires les deux dernières années.

En ce qui concerne la question portant sur le genre il faut savoir que toutes les dispositions européennes obligent désormais à indiquer de manière très précise le genre des personnes qui participent aux formations. Elles visent aussi à favoriser ce type de public. A cet égard, il rappelle les efforts qui ont été faits en la matière par Bruxelles Formation. Il en veut pour preuve l'événement organisé et les dépliants qui ont été publiés, l'année précédente, pour attirer des femmes dans des formations de métiers considérés jusqu'ici comme typiquement masculins : transporteurs, claristes, chariots élévateurs à fourche. Cette année-ci, l'effort a été concentré auprès des stagiaires sur l'idée de partage des rôles : ménage, garde des enfants, ... La préoccupation régulière est d'essayer de savoir comment augmenter le nombre de femmes dans des métiers qui sont traditionnellement peu fréquentés par celles-ci. Il pense notamment au secteur de la construction. Dans ce domaine, il y a tout un effort qui est mis en place par les formateurs et les responsables de Pôles.

S'agissant du ratio hommes/femmes, il souligne qu'il y a plus de femmes que d'hommes dans les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP), de l'ordre de 45/55 % et que c'est l'inverse au niveau de Bruxelles Formation. Il évoque des différences importantes en fonction des secteurs / Pôles de formation. Dans le secteur de l'industrie, de la construction, malgré les efforts, le pourcentage des femmes est nettement plus faible. Elles représentent 5 à 6 % des stagiaires, parfois 10 %. Par contre, lorsqu'il s'agit des métiers administratifs et/ou de comptabilité et ce, y compris l'informatique, la situation est relativement équilibrée.

Le directeur général en vient à évoquer ensuite la question des diplômes. Il souligne qu'il ne faut pas avoir de diplômes pour être accepté dans une formation de Bruxelles Formation. Des pré-requis sont néanmoins nécessaires compte-tenu de l'existence de référentiels. Un certain nombre d'éléments sont pré-déterminés. Il ne peut que déplorer la lourdeur des démarches liées à la reconnaissance et l'homologation du diplôme par la Communauté française et ce, contrairement à ce qui se passe en Flandre. 13 % des demandeurs d'emploi bruxellois sont ainsi porteurs de diplômes, gradués ou universitaires, ce qui est loin d'être négligeable. Il faut effectivement songer à résoudre cette aberration. D'autre part, il ne faut pas négliger le public qui n'a pas de diplôme reconnu et auquel une réponse doit également être donnée.

En ce qui concerne Actiris, une députée se demande pourquoi il faudra attendre 2014 pour arriver au fameux dossier unique du chercheur d'emploi. Outre le fait de souligner que Bruxelles Formation est tributaire de la réforme de l'informatique d'Actiris, il souligne la complexité de la tâche. Beaucoup d'éléments du dossier unique impliquent la transmission de toute une série de paramètres et de codifications. Les échanges portent sur les chercheurs d'emploi en formation ou dans leur parcours vers l'emploi dans le cadre du CPP. Ces éléments qui ont un côté qualitatif doivent être mis dans le système informatique pour que les conseillers formation de Bruxelles Formation puissent utiliser l'information qui vient d'Actiris.

Il y a aussi toute une série de problèmes techniques à examiner dont plusieurs ont déjà été résolus. Chaque nuit, il y a un échange informatique entre les informations d'Actiris vers Bruxelles Formation et inversement mais il y a encore aujourd'hui un certain nombre d'éléments qui font défaut pour être performants dans le système. Il faut que toutes les informations soient transmises à Actiris. Pourquoi ? Parce que Actiris se doit aussi de transmettre à l'ONEM toute une série d'informations, notamment lorsqu'un stagiaire pour une raison ou une autre arrête, par exemple, sa formation. De même quand un stagiaire a terminé une formation, il passe dans un autre type de codification.

On en revient là à toute la problématique des référentiels. Cette tâche aussi n'est pas des plus aisée car les référentiels métiers développés par les Régions peuvent être différents des référentiels qui existent au niveau des Communautés même si les choses sont susceptibles de s'harmoniser.

L'idée est d'arriver à un système aussi pointu que possible. Actiris et Bruxelles Formation devraient pouvoir déterminer de façon beaucoup plus systématique les besoins de formations qui sont susceptibles d'être rencontrés par rapport aux demandes des employeurs

et par rapport à la réalité des compétences des demandeurs d'emploi. A ce titre, Bruxelles Formation a des contacts avec le VDAB et le FOREM afin d'améliorer la rencontre entre l'offre et la demande.

Existe-t-il aujourd'hui entre les formateurs francophones et flamands des systèmes de référentiels qui s'harmonisent ? La réponse est positive dans la mesure où ils travaillent aujourd'hui sur la base du Cadre européen de certifications et de reconnaissance des référentiels. Le ROME V3 du Pôle emploi français a été traduit en Flandre par « Competent ». Ce système de référentiel est piloté dans le cadre d'une ASBL Synerjob où se réunissent les fonctionnaires généraux des VDAB, Actiris, Bruxelles Formation, ADG et FOREM. La question n'en reste pas moins des plus complexes. Par ailleurs, la Commission européenne a récemment présenté un système qui paraît plutôt influencé par des référentiels de type norvégien. L'important à retenir, c'est que les francophones et les flamands semblent être sur la même longueur d'onde.

En ce qui concerne la collaboration avec l'IFAPME et le FOREM, des efforts d'harmonisation ont été mis en place pour éviter qu'on ne multiplie les référentiels entre Wallons et Bruxellois et qu'à terme il existe des référentiels communs. L'idée est qu'un Bruxellois puisse poursuivre une formation en Wallonie et vice-versa. Pour ce faire, un système de certification a été mis en place depuis une dizaine de mois.

Il rappelle que le projet FORMAFORM a pour objectif de développer un dispositif global inter-opérateurs de formation initiale et continuée de formateurs (approche partagée des concepts, des ressources, des pratiques, des méthodes, des outils et des contenus). Il rappelle encore que l'on se trouve dans le cadre d'un projet européen. Y participent le FOREM, l'IFAPME et Bruxelles Formation ainsi que le SFPME, même si celui-ci n'a pas toujours la possibilité de se lier à eux.

Cet accord vise à mettre en place un système de formation de type pédagogique pour tous les formateurs. Un référentiel formateur a été constitué. FORMAFORM est destiné avant tout à former à la pédagogie, notamment à toute la problématique qui est liée à l'agressivité. Certaines de ces formations sont données à Bruxelles Formation et ce, pour des Bruxellois comme pour des Wallons. L'idée serait d'avoir, à terme, un centre de formation de formateurs commun aux Wallons et aux Bruxellois et qui serait situé dans l'une des deux régions.

En ce qui concerne le taux de sortie des stagiaires, il est *grosso modo* de l'ordre de 87 %. Cette statistique porte sur les personnes qui ont entamé une formation et qui la terminent.

Il en vient ensuite à la question des demandeurs d'emploi infra-qualifiés. Il insiste sur le dispositif « Tremplin jeunes », situé rue Royale. Le Pôle Bruxelles Formation Tremplin se charge de :

1. la sélection et la remise à niveau des candidats aux formations qualifiantes;
2. l'organisation d'un parcours de formation pour les demandeurs d'emploi ayant signé une construction de projet professionnel avec Actiris;
3. la mise en place de formations sous-traitées en partenariat avec les secteurs HORECA, l'EFPME, l'EPFC, etc.;
4. la mise en place de remises à niveau et de formations courtes destinées aux demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (Tremplin Jeunes).

Le dispositif a formé 1.034 demandeurs d'emploi en 2010. Son taux de mise à l'emploi dans l'année qui suit la fin de la formation est de l'ordre de 61 % pour ce qui concerne les stagiaires formés en 2009. Son objectif est donc de recevoir les stagiaires, de leur faire faire un bilan de compétences afin de déterminer leur niveau de qualification pour les intégrer éventuellement dans une formation à Bruxelles Formation. Si le défaut de qualification est léger c'est-à-dire à même d'être corrigé au bout de quelques semaines de formation, Bruxelles Formation s'en chargera *intra muros*.

Le plus souvent, il s'agit de corriger des carences en français ou en mathématiques de base, indispensables désormais pour pouvoir suivre par exemple une formation dans le secteur de la construction. Dans le cas de carences lourdes, les demandeurs d'emploi sont orientés vers le secteur de l'ISP. L'orateur constate depuis quelques mois une évolution qui ne manque pas de l'inquiéter : au vu du public accueilli, les remédiations légères de six à huit semaines se doivent souvent d'être dupliquées.

Une seconde remédiation légère paraît quelques fois nécessaire. Tout cela porte à réflexion. Ceci dit, il insiste sur le fait que des stagiaires passés par le secteur de l'ISP et/ou dans le cadre d'un certain nombre de formations reconnues peuvent être intégrés ensuite dans les formations de Bruxelles Formation, via des passerelles. Il existe une dizaine de système de passerelles entre l'ISP et Bruxelles Formation. Il en va de même avec les Missions locales. Il constate que de nombreux stagiaires qui ont été préalablement formés par les Missions locales ont intégré avec succès les formations qualifiantes de Bruxelles Formation.

En ce qui concerne les nouveaux moyens et ce qu'il faudra en faire, M. Peffer souligne que Bruxelles Formation a été confronté à toute une série de plans divers et variés. Comme ces plans prévoient tous des moyens supplémentaires, il est évident qu'ils ont été anticipés et intégrés dans le cadre de nouvelles initiatives et/ou orientations. De quoi s'agit-il ? Premièrement, Bruxelles Formation a décidé de développer les formations pour les 18-24 ans échus, le type de public que le Gouvernement leur a précisément demandé de prioriser.

Ce public est à privilégier parce que, compte-tenu du vieillissement de la population bruxelloise et dans l'attente du boom démographique qui s'annonce, il constitue la réserve de travailleurs potentiels. Il n'est pas question d'exclure les autres chercheurs d'emploi, que du contraire. Le public 18-25 ans est largement pris en charge par rapport à sa représentativité dans le chômage car il constitue quelques 15 % des demandeurs d'emploi contre 21 % de personnes en formation. Ces chiffres sont rassurants mais doivent encore être améliorés.

C'est l'une des raisons qui justifient la création de *Tremplin jeunes*, qui va être directement affecté à la formation et à l'identification des compétences des jeunes de moins de 25 ans. Bruxelles Formation a ensuite pensé à développer un second type de formations ouvertes pour les 18/25 ans mais aussi aux publics plus âgés dans toute une série de secteurs à fonctions critiques, telles que déterminées par Actiris en fonction des offres d'emploi.

Par conséquent, l'idée est d'adapter l'offre de formation dans ce cadre-là et en particulier en tenant compte de l'Alliance emploi-environnement et de tout ce qui est lié aux métiers verts. S'il ne s'agit pas de nouveaux métiers en tant que tels, il est question de créer des modules de formation qui vont permettre d'acquérir des compétences supplémentaires.

Il cite en exemple la pose des panneaux photovoltaïques qui doivent être placés convenablement. Il pense encore à d'autres formations autour de la maîtrise de l'énergie et des maisons dites passives. Ces maisons sont souvent en bois, un matériau qui n'a pas nécessairement la même résistance que le béton face à l'humidité. Il exige donc des calculs assez précis pour les écartements entre les parois et les panneaux.

S'il ne s'agit pas en soi de nouveaux métiers, ces formations porteront sur des aspects novateurs de ces métiers. Il lui paraît important de signaler que ces formations sont pensées en concertation avec les secteurs professionnels. Elles répondent bien à des demandes précises des entreprises.

En ce qui concerne les nouvelles filières, M. Peffer reconnaît que Bruxelles Formation est souvent confronté au problème de recruter des formateurs. Ils sont choisis par un jury essentiellement composé des représentants des partenaires sociaux. L'objectif est de choisir le meilleur formateur possible. Cette procédure est un gage de qualité à laquelle Bruxelles Formation tient beaucoup. Ce système ne souffre d'aucune politisation. Il ne lui vient à l'esprit aucun problème particulier s'agissant des formateurs.

Il reconnaît toutefois qu'il peut se poser des questions d'ordre pédagogique. Un excellent travailleur ne fait pas forcément un bon pédagogue. Il reconnaît aussi qu'il est de plus en plus difficile de trouver des formateurs dans un certain nombre de métiers. Il prend l'exemple des électro-mécaniciens. Ils pourraient en former pour la STIB et la SNCB, mais il semble de plus en plus difficile de trouver de bons formateurs en électromécanique.

Bruxelles Formation a déjà organisé deux examens qui se sont révélés négatifs, aucun candidat n'ayant réussi l'examen. S'il n'est pas possible de recruter un formateur, l'idée sera de travailler avec un système de vacataires spécialisés / de sous-traitants pour répondre à la demande.

Bruxelles Formation travaille aussi avec les Fonds sectoriels. Il s'agit des cotisations de sécurité sociale qui sont attribuées dans le cadre de conventions collectives, paritaires entre les partenaires sociaux. Ces Fonds peuvent servir à organiser des formations spécifiques, pour les groupes dits à risques, ou en fonction des demandes spécifiques, prévues dans la convention collective.

Il rappelle qu'un certain nombre de Fonds sectoriels travaillent ainsi directement à la demande, chacun dans son secteur spécifique et ce contrairement à CEFORA qui se veut plutôt généraliste. Il prend pour exemples EDUCAM qui concerne le secteur automobile, le FRMB qui travaille pour les ouvriers du secteur de fabrication métallique ou encore le FEMB pour les employés du secteur métallique.

Certains secteurs ont développé des véritables stratégies. Le centre de formation du FRMB est devenu en même temps un centre de référence. Par contre, le CEFORA préfère s'inscrire dans le cadre des formations organisées par Bruxelles Formation et qui lui conviennent parfaitement.

Si le public de base de Bruxelles Formation est celui des demandeurs d'emplois, Bruxelles Formation sert aussi à améliorer la qualité de travail des travailleurs. L'exemple le plus clair est celui du secteur de la construction. Pendant les périodes hivernales, Bruxelles Formation est ainsi amené à organiser des

formations spécifiques pour chefs de chantiers, deviseurs-métreurs, notamment, pour les aider à déterminer les devis et métrages nécessaires.

Ces formations peuvent concerner quelques 400 travailleurs sur une année. Dans les métiers industriels aussi, Bruxelles Formation est amené à répondre à des demandes ponctuelles et variables de formation. Dans le cas de la formation de travailleurs, il est évident que les formations sont plus courtes que pour les demandeurs d'emploi, de l'ordre de deux à quatre jours contre six et neuf mois.

En ce qui concerne le Fonds social européen, il indique qu'en 2013, il y aura bien une indexation du montant. En revanche, il existe un certain nombre d'incertitudes concernant la période 2014-2020. Manifestement les premières informations dont il dispose ne sont pas particulièrement positives. Il rappelle d'abord que la proportion du financement FSE se situe entre 10 et 13 % des recettes de Bruxelles Formation et surtout que la liquidation des subventions se fait avec un extrême retard. Bruxelles Formation devrait recevoir en 2012, les montants accordés pour 2007 !

Ces retards de l'ordre de plusieurs années expliquent pourquoi Bruxelles Formation ne dispose pas – contrairement à ce que d'aucuns croient – d'une énorme trésorerie. Il ne pourrait en être autrement compte-tenu de ces retards de paiement. Si dans son bilan, Bruxelles Formation dispose de Fonds de réserve pour immeubles et de roulement, cela ne signifie en rien que cet argent est réellement disponible.

Ces retards constituent de véritables casse-tête, notamment en fin de programmation FSE. Ainsi, à la fin de la période précédente du FSE, Bruxelles Formation a eu du mal à payer son personnel.

En ce qui concerne la collaboration avec l'enseignement, il indique que Bruxelles Formation a signé une Convention-cadre avec l'enseignement de « promotion sociale ». Cette collaboration fonctionne bien et s'intéresse plus particulièrement à tout ce qui est lié à la petite enfance, aux maisons de repos, etc. C'est vraiment une spécificité de cette collaboration puisque Bruxelles Formation ne dispose pas en interne de l'expertise nécessaire dans le secteur de l'aide aux personnes.

Bruxelles Formation collabore également avec l'enseignement de Promotion sociale afin de permettre à des personnes non diplômées d'obtenir le Certificat d'enseignement du second degré ou encore de suivre le complément de formation pour obtenir le CESS. S'il reconnaît que ce type de formation n'entre pas vraiment dans le cadre de son métier, il n'en estime pas moins que Bruxelles Formation doit s'y intéresser.

Face à des personnes qui éprouvent des difficultés, il ne voit guère d'autre choix que de chercher à les aider et ce, même si ses moyens restent limités. Ceci dit, cela devrait aussi pouvoir se faire dans le cadre des « Bassins de vie ». Il rappelle que l'objectif d'un Bassin de vie est de développer une dynamique locale à même de mutualiser toutes les ressources présentes dans une zone territoriale pour développer l'offre de formation et d'enseignement et ainsi favoriser les économies d'échelle.

Concrètement, les acteurs locaux – tels que les partenaires sociaux, les acteurs du monde de la formation, les acteurs du monde de l'enseignement, les acteurs du monde de l'emploi et de l'insertion – sont appelés à se concerter sur base d'analyses produites notamment par le FOREM et Actiris afin d'identifier les domaines prioritaires autour desquels il est nécessaire de conjuguer leurs efforts. Bruxelles Formation avait dès le départ soutenu cette initiative. Il souligne l'engagement de Bruxelles Formation qui avait pris l'initiative, tout au début de la législature, de réunir autour de la table le secteur de l'enseignement technique et professionnel, certains Fonds sectoriels et certaines entreprises. M. Peffer ne peut que se désoler des lenteurs mises au démarrage du dispositif.

En ce qui concerne les Centres de Technologies Avancées (CTA), il rappelle qu'il y en a sept à Bruxelles. Les CTA sont des infrastructures à la pointe de la technologie dans leurs domaines respectifs : hôtellerie, imprimerie, maintenance énergétique, menuiserie industrielle, électricité, construction. Il indique que l'initiative a été lancée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Bruxelles Formation y participe et ce, quand bien même elle n'est pas leader en matière d'enseignement. La collaboration avec la Ville de Bruxelles (CTA Diderot) s'avère excellente. L'école des Arts et Métiers possède un matériel de tout haut niveau qui est utilisé à la fois par l'enseignement technique et par Bruxelles Formation.

Les partenariats dépendent en fait du bon vouloir des responsables scolaires. Quand ils sont dynamiques – et c'est presque toujours le cas – tout se passe bien. Il souligne toutefois certaines lenteurs et/ou blocages propres au monde de l'enseignement. Des moyens techniques existent et sont susceptibles d'être disponibles dans un laps de temps plus ou moins brefs.

L'enseignement de Promotion sociale et Bruxelles Formation collaborent en vue d'élargir l'offre de formation à Bruxelles en faveur des demandeurs d'emploi. Ce partenariat permet, dans certaines filières, au demandeur d'emploi de faire certifier sa formation professionnelle.

A côté des formations récurrentes, des formations liées à des secteurs d'emploi prioritaires ou en faveur des demandeurs d'emploi faiblement qualifiés sont proposées annuellement. En 2010, 750 personnes ont été formées dans le cadre de ce partenariat avec l'Enseignement de Promotion Sociale.

Il rappelle que dans le cadre des partenariats, Bruxelles Formation ne passe pas par les marchés publics. Il travaille avec ses partenaires. Dans la majeure partie des cas, le dispositif passe par la procédure des appels à projets. Le risque avec le système de partenariat est de créer des habitudes. Il lui paraît important d'avoir des porteurs de projet bien identifiés. Par exemple, dans tout le secteur des titres-services, Bruxelles Formation procède par appel à projets à travers des Missions locales qui, elles-mêmes, travaillent avec une société d'intérim.

Pour le reste Bruxelles Formation se cantonne au Décret de 1995 (agrément et reconnaissance des OISP) qui prévoit le partenariat par rapport à une série d'ASBL qui ont été reconnues dans le cadre de ce décret. Bruxelles Formation, qui travaille directement avec ces ASBL, n'intervient exclusivement que dans les frais des stagiaires et les indemnités de déplacement.

M. Vincent Lurquin (président) remercie M. Pfeffer et demande si quelqu'un veut encore reprendre la parole.

Mme Olivia P'tito (PS) remercie M. Pfeffer d'avoir répondu aux questions et se demandait comment ils allaient travailler pour la suite des événements. Faut-il laisser les choses en suspens, faut-il déposer une interpellation ?

M. Vincent Lurquin (président) propose de laisser les choses en suspens, la prochaine réunion étant celle du 16 avril, contact sera pris avec le Ministre Emir Kir et M. Pfeffer afin qu'ils soient tous les deux présents.

M. Michel Pfeffer (directeur général de Bruxelles Formation) propose de faire parvenir très rapidement aux députés une photocopie ou d'envoyer par mail le Contrat de gestion.

II. Réunion du 11 juin 2012

4. Poursuite de la discussion générale

Comme il l'avait déjà souligné lors de sa dernière intervention sur le sujet en janvier 2012, **M. Pinxteren (Ecolo)** ne peut que se réjouir de la signature du premier Contrat de gestion de Bruxelles Formation,

premier cadre et outil structurel de gestion de l'organisme phare des politiques de formation professionnelle en Région bruxelloise. La signature de ce Contrat est également le résultat d'une collaboration efficiente menée entre le Collège, les partenaires sociaux et l'équipe dirigeante de Bruxelles Formation, collaboration dont il s'agit – à juste titre – de se réjouir.

Comme répété à de nombreuses reprises, il regrette cependant que ce Contrat ait été élaboré avant la définition du Plan stratégique de formation. En effet, son groupe a toujours plaidé en faveur de l'élaboration d'un Plan stratégique de formation reprenant les objectifs stratégiques en matière de formation professionnelle en amont du Contrat de gestion de Bruxelles Formation qui reprendrait, quant à lui, les objectifs opérationnels. Sur ce point, il reste donc sur sa faim. Dernièrement, il rappelle que le ministre a déclaré que le Plan stratégique devait arriver sur la table du Collège dans le courant du 1^{er} semestre 2012. Qu'en est-il ? Il demande si le Ministre peut, par ailleurs, donner plus d'informations quant au contenu de ce Plan.

En ce qui concerne plus spécifiquement le Contrat de gestion de Bruxelles Formation, il souhaite revenir sur différents éléments déjà soulevés suite aux auditions :

- l'objectif de la formation professionnelle;
- l'offre proposée;
- le public prioritairement visé;
- les relations de partenariats et le rôle de régisseur de Bruxelles Formation;
- et enfin, les dispositifs d'évaluation.

1. Objectif de la formation professionnelle

L'orateur rappelle qu'il a toujours plaidé pour une offre de formation qui réponde tant aux besoins du marché de l'emploi qu'à ceux des individus et de la collectivité dans son ensemble. Par ailleurs, il a toujours voulu favoriser une offre de formations permettant de développer des compétences plutôt que des qualifications pour un emploi prédéfini. Le cœur de métier de Bruxelles Formation défini dans l'article 5 du Contrat de gestion répond à ces 2 objectifs et il ne peut que s'en réjouir.

Il s'interroge sur la responsabilité des employeurs en termes de formation professionnelle : Bruxelles Formation a-t-il un rôle à jouer auprès des entreprises à ce niveau ?

Par ailleurs, il aimerait ré-insister sur la nécessité de faire davantage reconnaître la formation professionnelle dans le monde du travail : des actions sont-elles prévues à ce sujet ?

2. Au niveau de l'offre de formation professionnelle

Le Contrat de gestion prévoit que Bruxelles Formation établira une programmation annuelle de son offre de formation. Cette programmation devra répondre autant à des besoins structurels du marché de l'emploi qu'à des besoins plus ponctuels des entreprises. Les secteurs identifiés dans le cadre du New Deal sont par ailleurs repris comme prioritaires.

Il se demande dès lors ce qu'il en est des métiers d'avenir, notamment en lien avec les Alliances emploi-environnement. Des concertations sont-elles prévues avec la ministre de l'Environnement à ce sujet ?

Par ailleurs une place suffisante est-elle laissée au développement de préformations et de formations de base (alphabétisation notamment) étant donné les nombreux décrochages scolaires et sociaux que connaît notre Région ?

Enfin, au niveau de la définition de l'offre de formation, la Maison de la Formation et des Métiers est une belle initiative de collaboration entre Actiris et Bruxelles-Formation, collaboration indispensable notamment dans le processus de détermination de l'offre de formation professionnelle. Il se demande si d'autres initiatives de collaboration ont été prévues, ce qu'il en est, à ce titre, de l'articulation entre le rôle de Bruxelles Formation d'observation et d'analyse du champ de la formation et celui d'Actiris d'observation du marché de l'emploi. Une réévaluation de la notion de fonctions critiques ou de métiers en pénurie est-elle envisagée ?

3. En ce qui concerne le public-cible

Comme le prévoit l'article 15 du Contrat de gestion, priorité est donnée aux jeunes de moins de 25 ans et aux demandeurs d'emploi intégrés dans un processus de CPP obligatoire. Comment garantir que cette priorisation ne se fasse pas au détriment d'autres publics plus fragilisés ou plus motivés par un parcours d'insertion via une formation professionnelle ?

4. En termes de partenariats entre les différents opérateurs de formation

De nombreux éléments repris dans le Contrat de gestion semblent positifs à son groupe, en termes

de partenariats et de concertation entre les différents partenaires de formations, notamment leur mise en réseau, l'élaboration d'un calendrier consolidé des formations et la mutualisation des moyens pour ne citer que ceux-là. Ces éléments lui semblent, en effet, aller dans le bon sens pour assurer une logique de collaboration entre les différents partenaires et non de sous-traitance de ces derniers envers Bruxelles Formation. Son groupe restera particulièrement attentif à ce sujet.

Par ailleurs, il demande au ministre s'il peut informer les membres de la Commission des actions qui sont envisagées pour permettre aux différents opérateurs de formations de se concentrer d'avantage sur leur métier de formation et d'insertion plutôt que sur des tâches administratives.

5. Enfin, en ce qui concerne l'évaluation

Selon lui, le Contrat de gestion prévoit de nombreux (trop peut-être ?) documents et rapports d'évaluation. Il continue, pour sa part, à plaider pour l'intégration d'indicateurs qualitatifs (tels que des enquêtes de satisfaction) dans l'évaluation des programmes de formation développés par Bruxelles Formation et ses partenaires. En tout état de cause, il est primordial de s'assurer que la charge de travail relative à l'élaboration et au suivi de ces indicateurs ne se fasse pas au détriment de la mission 1^{ère} de formation et d'insertion de Bruxelles Formation et de ses partenaires.

Enfin, il pose une dernière question relative à l'article 21 du Contrat de gestion. En quoi consiste ce contrat de formation ? Quel en est son articulation avec la construction de projet professionnel ?

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) souligne que dans le contexte plombé du chômage structurel bruxellois (passage de 84.000 à 106.000 demandeurs d'emploi entre 2005 et ce mois de juin 2012, avec un taux de chômage moyen de 20 %), ce sont moins les orientations reprises dans le Contrat de gestion qui interpellent que le manque cruel de moyens financiers de la Commission communautaire française par rapport aux besoins.

Elle souligne que le nombre de chômeurs n'a pas cessé d'augmenter ces dernières années et les enveloppes financières n'ont que peu évolué (passage de 46 à 48 millions entre 2010 et 2012) même s'il faut reconnaître que la Région a récemment ouvert les vannes (entre autres avec l'octroi de 2,4 millions de fonds « *New Deal – Pacte de croissance urbaine* » en 2011 ainsi qu'une somme équivalente en 2012). Le ministre espère doubler les places de formation d'ici 2020 mais l'objectif semble difficilement réalisable au regard des finances mobilisables. Autre point à souli-

gner et il a, du reste, déjà été énoncé à plusieurs reprises au ministre, on s'étonne un peu que le Contrat de gestion ait été adopté avant le Plan stratégique de formation qui est, lui, toujours en gestation. Il semble toujours peu logique de définir des objectifs opérationnels avant d'avoir validé des lignes stratégiques.

L'oratrice s'interroge ensuite sur un certain nombre de points.

- La durée minimum, moyenne et maximale des formations à Bruxelles Formation.
- Le Contrat de gestion confirme le rôle d'opérateur-régisseur de Bruxelles Formation et, donc, le recours à des partenaires publics et privés pour l'exercice des missions au bénéfice de la collectivité (article 33). A cet égard, il est notamment prévu que l'accent soit mis sur le renforcement de la participation des personnes handicapées au sein du monde professionnel et ce, grâce aux synergies nouées avec des opérateurs spécialisés (article 40). Le ministre pourrait-il confirmer que les entreprises de travail adapté (ETA) sont visées par le dispositif et, le cas échéant, esquisser brièvement la mise en œuvre des conventionnements envisagés ?
- Il est prévu d'augmenter le nombre de validation des compétences au bénéfice des travailleurs et des demandeurs d'emploi (article 31). Le ministre a-t-il une idée du volume de titres de compétences qui est accordé chaque année par Bruxelles Formation et ses partenaires conventionnés ? Quel est l'objectif escompté à court terme dans le sillage des engagements du Contrat de gestion ?
- Il a été retenu que Bruxelles Formation veille à déterminer, évaluer et anticiper les besoins du marché de l'emploi (article 45), en ce compris par des collaborations avec l'Observatoire bruxellois de l'emploi (OBE) et la Commission consultative Formation-Emploi-Enseignement (CCFEE). Le ministre peut-il confirmer que cet engagement comprend la dimension transversale du genre et, le cas échéant, préciser les contours de cette intégration ?
- La concertation et la collaboration entre Bruxelles Formation et Actiris sont primordiales. A ce propos, l'instauration d'un dossier unique devrait être l'un des piliers à la base des synergies (article 48). Elle demande au ministre de préciser quel est l'agenda escompté pour la mise en œuvre dudit dossier ? Quels types de données seront mises en commun ? Les partenaires de l'opérateur Actiris comme ceux de Bruxelles Formation auront-ils aussi accès à ce dossier unique ?
- Le Contrat de gestion insiste sur le renforcement des collaborations avec le FOREM et le VDAB (ar-

ticle 54 et 55), notamment au niveau des échanges de stagiaires et de formateurs, d'accès aux infrastructures et d'échanges de bonnes pratiques. Le ministre peut-il dresser brièvement un état des lieux de ces collaborations ? Concrètement, dispose-t-il éventuellement de chiffres sur les Bruxellois qui vont se former en Flandre et en Wallonie et, le cas échéant, peut-on savoir quels sont les objectifs escomptés à moyen terme ?

- Il est prévu que le projet du premier Plan annuel de développement soit transmis par Bruxelles Formation à son Comité de gestion en ce mois de juin (article 61). Le ministre peut-il dire si cela a déjà été le cas et, le cas échéant, peut-il en dire quelques mots ? Comment va s'opérer l'évaluation des Plans annuels de développement et par qui ?
- Enfin, revenant sur le fait que le Comité de gestion est tenu de soumettre chaque année au Collège un rapport d'évaluation de l'exécution du Contrat de gestion (article 77), elle se demande si le ministre est à même de dire si la porte est également laissée ouverte à un mécanisme d'évaluation pluriannuelle sous la forme d'un audit externe ?

M. Fassi-Firhi (cdH) se réjouit à son tour des mesures prises par le Collège, notamment en ce qui concerne la définition des objectifs du Contrat de gestion (cf. article 5). Celui-ci va -à n'en pas douter- renforcer durablement le secteur de la formation bruxelloise pour être tout à la fois pensé en terme évolutif, de citoyenneté et être adapté au marché du travail. Il se félicite de l'accent mis tant sur la personne que sur les réalités du marché. Il était temps de sortir d'une logique où la formation pouvait s'envisager sans lien avec les réalités économiques. Ce lien avec les besoins du marché l'amène à poser une série de questions.

L'orateur se demande comment le Collège compte organiser l'adaptation au marché du travail, quelles en seront les modalités au-delà de l'objectif ? Il se demande également comment sera organisée la veille stratégique sur l'évolution de l'offre et de la demande. Il s'interroge aussi sur le rôle qu'aura le Comité stratégique entre Actiris et Bruxelles Formation, sur le rôle des partenaires sociaux et comment Bruxelles Formation va s'articuler dans cette veille.

A l'instar des deux orateurs précédents, il salue ensuite l'accent mis sur la culture du résultat. Il estime toutefois que le Contrat de gestion ne va pas assez loin dans la manière d'utiliser les différents indicateurs. En effet, il ne suffit pas d'avoir des indicateurs, encore faut-il bien les utiliser. A cet égard, il manque à ses yeux l'inscription d'objectifs précis et notamment d'ordre quantitatifs mais aussi qualitatifs.

Par ailleurs, il se réjouit du renforcement des liens entre Bruxelles Formation et tous les autres opérateurs, notamment avec le FOREM et le VDAB et s'interroge sur la possibilité d'un éventuel Accord de coopération sur le modèle régional. Il constate, non sans satisfaction, la priorité que donne le Contrat de gestion à certains publics, notamment les moins de 25 ans et les personnes sous CPP. Comment évitera-t-on de les confondre ?

Toujours en ce qui concerne les liens entre Bruxelles-formation et Actiris, il se réjouit du prochain dossier unique. Il souhaiterait obtenir du ministre un calendrier précis relatif à la mise en œuvre de celui-ci. S'agissant du rôle de régisseur, il partage l'avis du ministre quant à la nécessité d'avoir un régisseur unique pour le territoire de la Région bruxelloise mais comment y arriver ? Comment s'organisera le dialogue, est-ce qu'il revient à Bruxelles Formation de l'organiser ? L'imbrication avec les CDR, les Fonds sectoriels, les OISP, etc. ne sera pas chose aisée ... Le seul regret de l'orateur réside dans la faible part apparemment réservée au partenariat avec le secteur privé. Le partenariat avec le secteur privé serait d'autant plus important qu'il existe de nombreux fonds privés, sectoriels ou par entreprise.

Sans nier l'efficacité des dispositifs mis en place par Bruxelles-Formation et tout en se réjouissant du Contrat de gestion, **M. Serge de Patoul (FDF)** estime toutefois que le ministre en charge de la formation professionnelle devrait faire davantage preuve de modestie. Il rappelle, en effet, que le nombre de demandeurs d'emploi est passé de 86.000 à 107.000, et est donc en constante augmentation. Ces chiffres ne manquent pas d'interpeller. Manifestement, l'excellence de Bruxelles Formation n'est pas absolue.

A ses yeux, un diagnostic s'impose. S'agissant de l'idée de régisseur unique, il estime la proposition intéressante mais non sans risque pour générer des lourdeurs bureaucratiques. L'intérêt d'une telle mesure risque d'être plus théorique que pratique. Sachant que de nouveaux métiers vont se dessiner en Région bruxelloises, il se demande si Bruxelles Formation sera prêt à relever le défi de nouvelles formations. Il souligne la difficulté à trouver des formateurs de pointe. Il songe aux centres qui vont accueillir des personnes de grandes dépendances.

Mme Olivia P'tito (PS) juge les remarques de l'intervenant précédent méprisante et ce, tant à l'égard du Ministre que des dirigeants de Bruxelles Formation comme d'ailleurs de ses stagiaires. Comment accepter ces sous-entendus selon lesquels Bruxelles-Formation a échoué et ne pourra qu'échouer ?

M. Serge de Patoul (FDF) ne comprend pas le sens des remarques de Mme P'tito. Il les juge même

malhonnêtes intellectuellement. Ses propos n'étaient en rien insultants. Il n'a fait que souligner une dure réalité et ce, sans porter la moindre accusation.

Pour **Mme Olivia P'tito (PS)**, ce sont les propos de M. De Patoul qui sont intellectuellement malhonnêtes. Elle estime qu'il faut faire montre de solidarité et d'éviter de se tirer des balles dans le pied, en donnant notamment des arguments aux employeurs pour refuser des stagiaires dûment formés par un outil performant.

Le défi de l'emploi est par trop important pour risquer de donner mauvaise réputation aux formations ou aux formateurs de Bruxelles Formation. Pourquoi tirer à boulet rouge sur un outil bruxellois et, faut-il le répéter, performant ? Elle en veut pour preuve les statistiques fournies par le rapport annuel de Bruxelles Formation.

S'adressant ensuite au ministre, l'oratrice se réjouit précisément des avancées de Bruxelles-Formation en terme de bilan, notamment en termes de taux de mise à l'emploi, ou de propositions énoncées. Elle se réjouit notamment de la culture du résultat (article 11) consacrée désormais par Bruxelles Formation, démarche qu'elle juge, entre toutes, positive. Pour sa part, elle s'estime fière des formations dispensées comme des stagiaires formés par Bruxelles Formation. Les outils statistiques, posés par le Contrat de gestion, lui semblent particulièrement pertinents.

On ne peut réduire une sortie positive de formation à la seule et unique solution de l'emploi et ce, quand bien même c'est l'objectif à atteindre. L'être humain est plus complexe que ça. Une formation peut aider à l'épanouissement individuel, à regagner la confiance, à permettre un retour aux études et/ou la création d'une auto-entreprise, etc.

Tout en se félicitant des dispositifs déjà mis en place, l'oratrice insiste sur la nécessité d'en faire encore davantage dans les pré-formations. Trop de Bruxellois ne sont pas prêts à entrer directement en formation. Des remédiations en français et mathématiques s'annoncent nécessaires.

Tout en répétant que son groupe se réjouit des avancées proposées, elle estime toutefois qu'on aurait pu davantage impliquer les partenaires sociaux ainsi que les partenaires associatifs – en charge du suivi de nombreux demandeurs d'emploi et de l'essentiel du public peu qualifié – à l'élaboration du Contrat de gestion et à ses objectifs.

Elle rappelle le Plan régional « Emploi jeunes » de 2008 et ses mille places de stages qui n'avaient pas été atteintes et ce, pour divers motifs. L'objectif reste plus que jamais d'actualité : il faut ouvrir les portes

des entreprises aux jeunes, surtout dans le contexte du boom démographique actuel. Elle plaide, à son tour, pour plus de simplification administrative.

A cet égard, elle ne peut que se réjouir du dossier unique. Son seul regret réside dans l'article 17, en termes d'égalité hommes-femmes. Au-delà des déclarations de principe, trop de métiers paraissent encore réservés aux seuls hommes. Elle songe notamment aux nouveaux métiers liés à l'Alliance emploi-environnement qui restent à 98 % masculins.

M. Mohamed Azzouzi (PS) se réjouit d'avoir pu entendre les explications du ministre Kir : la formation professionnelle est un secteur qui lui tient depuis toujours à cœur. Pour sa part, il voudrait en savoir plus sur les intentions du Collège quant à différents secteurs qui lui paraissent porteurs tels l'écoconstruction, l'isolation des bâtiments, la chaufferie, le patrimoine, etc. Il suggère une approche qui devrait être celle de la demande, telle celle du renouvellement des châssis. Il demande encore au ministre ce qu'il en est d'un éventuel partenariat avec l'école technique de la STIB, comme d'ailleurs avec le secteur néerlandophone et, de manière générale, avec le monde de l'entreprise, via notamment BECI.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) demande si le ministre a une liste des nouvelles formations qu'il compte créer dans un avenir proche et ce, d'autant plus dans le contexte du doublement des formations. D'autre part, la députée voudrait encore savoir dans quelles mesures les ETA seraient impliquées dans le projet. Quant au projet de bâtiment commun pour les OISP, la députée ne peut que s'en étonner vu l'état des finances de la Commission communautaire française. Certes, l'on peut toujours rêver de construire du neuf mais elle estime que les maigres ressources de la Commission communautaire française devraient plutôt servir à l'amélioration de l'accueil des personnes handicapées dans les bâtiments.

M. Vincent Lurquin, président, remercie les commissaires présents et donne aussitôt la parole au ministre en charge de la Formation professionnelle.

M. Emir Kir, (ministre en charge de la Formation professionnelle) espère pouvoir apporter des réponses aux différentes questions posées par les différents parlementaires. Il voudrait commencer par l'institutionnel, notamment par rapport au rôle de coudoir que devrait désormais jouer Bruxelles Formation. Le ministre rappelle dans un premier temps les tenants et aboutissants de la 6ème réforme de l'État, en soulignant qu'elle vise ni plus ni moins à une simplification des institutions bruxelloises. Si on veut donner des compétences à la Région bruxelloise pour mener à bien des actions spécifiques dans le domaine de la formation, il ne faudrait pas que celles-ci viennent

perturber le bon fonctionnement de la politique de la formation professionnelle menée par la Commission communautaire française.

Sa conviction est qu'il faut absolument coordonner cette politique. A ses yeux, il serait erroné de créer des « couches de lasagne » supplémentaires. Il y a de la cohérence de la politique. Il faut absolument qu'il y ait un opérateur public unique qui puisse coordonner l'ensemble des opérations qui seront menées dans le domaine et qui puisse apporter un agrément par rapport aux formations qui sont dispensées en Région bruxelloise. C'est pour cette raison qu'il accueille cette sixième réforme de l'État, cette réforme intra-bruxelloise concernant la formation professionnelle avec beaucoup de prudence mais avec un engagement clair. Il demande à tout le monde de bien réfléchir et de prendre ses responsabilités.

Le Collège se devra de relever le défi, s'il veut faire baisser durablement le chômage à Bruxelles. Le ministre concède l'existence d'autres leviers au niveau de la politique de l'emploi. L'idée n'en est pas moins d'être aussi cohérent que possible pour aider les demandeurs d'emploi à se mettre au plus vite à niveau que ce soit en termes de qualification professionnelle ou de connaissance des langues. Il faudra leur donner des réponses adéquates et appropriées.

C'est la raison pour laquelle le ministre déclare avoir pris des contacts avec son collègue, le ministre bruxellois de l'emploi. Les liens avec la Région sont plus que jamais fondamentaux.

En ce qui concerne les chiffres de la formation professionnelle mais aussi la qualité de l'offre de formation professionnelle, le ministre remercie les orateurs pour les appréciations qu'ils ont portés au travail de Bruxelles Formation, comme d'ailleurs de ses partenaires. Le travail réalisé par Bruxelles Formation est aujourd'hui reconnu tant à Bruxelles qu'à l'extérieur de la Région bruxelloise.

Aujourd'hui, ce sont 15.000 personnes qui ont été formées fin 2011 en Région bruxelloise, 10.000 directement par Bruxelles Formation et 5.000 par ses partenaires, en l'occurrence les organismes d'insertion socioprofessionnelle, mais aussi les missions locales. Ces chiffres lui apparaissent remarquables. Quant à la mise à l'emploi, son taux est, dans de nombreux secteurs, de l'ordre de 70 % et ce, dans l'année qui a suivi la formation qualifiante. Il est toujours supérieur à 50 %. Il estime qu'il y a de quoi se réjouir de ces chiffres.

Le ministre justifie le retard de la sortie du Plan stratégique de Formation par la complexité du dossier. Il se doit, en effet, de reprendre toutes les actions, anciennes et nouvelles, menées par le Collège

telles le Contrat de gestion de Bruxelles Formation, le Plan Langues et l'Alliance Environnement-Emploi, les mesures prises en faveur des jeunes de 18 à 25 ans, sans oublier évidemment toutes les auditions qui ont été menées tant par le Gouvernement que par le Parlement. Le Plan stratégique devra être approuvé par le Collège lors du dernier trimestre 2012. Il se promet de présenter aussitôt que possible ses différents principes, comme ses actions prévues.

Le ministre insiste sur le fait qu'il a d'ores et déjà un objectif qu'il se promet d'atteindre : doubler l'offre de formations professionnelles à l'horizon 2020. Il justifie cet objectif par la nécessité de sortir le maximum de Bruxellois du chômage. Avec M. de Patoul, il convient qu'il y a eu lieu de prioriser la lutte contre le chômage et ce, quand bien même, il tient à rappeler qu'il n'est pas ministre de l'Emploi mais bien de la Formation professionnelle et chacun assume les compétences qui lui sont attribuées.

Ces deux compétences sont néanmoins bien distinctes. Faut-il à nouveau le souligner : l'emploi n'est pas la formation et la formation n'est pas l'emploi. Ceci étant, il ne peut que défendre les actions et initiatives menées par le ministre de l'Emploi, M. Benoît Cerehxe.

Il ne saurait être question de négliger le nombre d'emplois cash, créés en Région bruxelloise. Il ne suffit pas simplement de comptabiliser le nombre de chômeurs. On serait étonné de constater que la Région bruxelloise crée en réalité beaucoup d'emplois.

A ses yeux, le boom démographique n'est pas étranger à la montée d'un certain chômage. Il rappelle que jusqu'en 1996/1997, la population bruxelloise diminuait et que, depuis lors, cette population est en constante augmentation. C'est précisément dans cette optique qu'il sera nécessaire de faire de la formation professionnelle un outil à même de récupérer tous ceux qui ont, pour une raison ou une autre décroché de l'école et/ou qui n'ont pas pu acquérir les compétences, linguistiques ou professionnelles, nécessaires à décrocher un emploi en Région bruxelloise. Le ministre n'a pas besoin de rappeler le paradoxe bruxellois qui se trouve être à la fois l'une des régions les plus riches d'Europe et celle qui, malheureusement, concentre encore trop de pauvreté.

Il ne peut que répéter la nécessité à investir dans l'école pour atténuer les différences entre Bruxellois. La priorité des priorités est d'investir dans les écoles. En tant que ministre de la Formation professionnelle, il travaillera à la réduction de cette fracture intra-bruxelloise par le doublement de l'offre de formation en Région bruxelloise à l'horizon 2020.

En ce qui concerne les publics cibles, le Collège a voulu tenir compte de l'Accord du Gouvernement : les jeunes de moins de 25 ans et ceux sous CPP sont logiquement prioritaires. Le Collège pourra dégager 4 millions d'euros de manière structurelle et ce, en provenance de fonds régionaux mais aussi de la Commission communautaire française.

En réponse à M. Pinxteren, il précise que cela ne signifie pas que les autres publics seront pour autant oubliés. Il faudra trouver un juste équilibre entre tous les publics désireux de se former à l'emploi. A ce propos, le ministre entend rassurer Mme P'tito.

Les femmes sont effectivement davantage discriminées que les hommes, sans même évoquer le fait qu'elles sont, le plus souvent, en charge du ménage. Dans le cadre de l'offre qui sera apportée en plus dans les mois et les années qui viennent, il s'agira d'agir avec équilibre. Le premier équilibre à trouver sera celui de ne pas bâcler les formations.

La commission a beaucoup parlé des formations proches de l'emploi. C'est une priorité dans le Plan stratégique de formation. On a beaucoup parlé de l'Alliance Environnement/Emploi. On a inauguré au mois de septembre 2011 à Neder-over-Hembeek le tout premier centre de Bruxelles Formation qui va permettre de former des personnes dans le domaine de écoconstruction, avec des spécialisations liées à ce secteur.

Il faut se préparer à la mise en conformité des bâtiments en Région bruxelloise par rapport à l'ordonnance relative à la performance énergétique des bâtiments. Nécessité sera de former les Bruxellois dans les métiers de l'écoconstruction.

De même, le ministre insiste sur le fait qu'il poursuivra les actions menées dans le cadre du Plan langues. Il rappelle à cet effet l'inauguration, en décembre 2011, du Centre de langues de Bruxelles Formation qui a déjà permis à 2.500 demandeurs d'emploi de suivre des formations en langue en lien avec les métiers. Il s'agit d'apprendre le néerlandais en lien avec le concret des métiers (cf. vendeur/vendeuse). Et c'est ce qui est mis en œuvre.

A côté de cela, et le ministre rejoint ce qui a été dit par rapport à la pré-formation, il y a aussi tout un pan du public qu'il faut amener vers les formations qualifiantes, via des pré-formations. Pour de nombreux bruxellois, une formation intermédiaire s'impose. C'est tantôt les modules d'orientation et de détermination professionnelle qui sont proposés par Bruxelles Formation pour l'essentiel mais aussi par les Missions locales et les OISP. Ensuite, il y a les fameuses pré-formations qui sont nécessaires. Faire

en sorte que les gens puissent parler un français suffisant, puissent compter convenablement, etc.

Le ministre rappelle à ce propos que les publics avec lesquels travaillent les OISP et les missions locales sont différents de celui de Bruxelles Formation. C'est un élément qui est extrêmement important et qui sera évidemment un des fils conducteurs du travail qui sera réalisé.

Le ministre ajoute que c'est bien pour aider les OISP que le Collège entend faire jouer à Bruxelles Formation un rôle de régisseur. Les OISP gaspillent trop de temps en tâches administratives. Il apparaît important de simplifier la vie des OISP au même titre que celle de Bruxelles Formation. Celles-ci devront aussi bénéficier pleinement des nouveaux moyens qui seront dégagés par la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale.

Le ministre pense notamment que si on veut augmenter de manière considérable l'offre de formation et/ou de pré-formation, tous les acteurs concernés devront être impliqués. Pour sa part, il estime qu'il faudra mettre à disposition des OISP, un nouveau bâtiment à Bruxelles qui devrait abriter toutes les nouvelles initiatives du secteur et les formations innovantes.

L'idée serait de leur simplifier la tâche : les OISP passent trop de temps à aller démarcher auprès de la commune, un propriétaire privé, faire des politiques de rénovations, signer des conventions, etc. Ce n'est pas leur métier. Leur métier consiste à passer du temps avec leurs stagiaires, à travailler l'humain et à faire en sorte que ces personnes puissent à un certain moment atteindre les qualifications et in fine les postes de travail. On a beaucoup parlé des Contrats de gestion mais les OISP ne sont pas oubliés. L'idée est vraiment d'aller plus loin et d'augmenter les offres de formation par le biais de la proximité.

En ce qui concerne les métiers d'avenir, ceux-ci sont au cœur de l'action du Gouvernement et du Collège. Ils font déjà l'objet de moyens spécifiques et tout est évidemment mis en oeuvre.

L'idée de dossier unique Bruxelles Formation / ACTIRIS répond aussi à ce souci de simplification. Il rappelle qu'il existe un Comité stratégique entre les deux organismes. Celui-ci se réunit très régulièrement et discute de toutes les questions en amont comme en aval, des métiers critiques comme des compétences des uns et des autres. Il y a tout un travail d'objectivation à réaliser. Il rappelle que l'objectif d'Actiris est d'orienter vers les métiers et celui de Bruxelles Formation vers les formations. Donc le conseiller emploi explique ce que sont les métiers et celui de Bruxelles Formation ce que sont les formations, le moment où elles se font, leur durée, etc.

Le travail de screening est au cœur de cet Accord de coopération. On sait que la grille de lecture d'Actiris n'est pas celle de Bruxelles Formation. Il y a de grandes différences notamment au niveau des outils informatiques. Le travail n'en avance pas moins. L'objectif est d'atteindre d'ici 18 mois ce dossier unique en créant un programme informatique qui sera en partage. Le parcours du demandeur d'emploi sera beaucoup plus fluide, les doublons seront évités.

Le ministre en charge de la Formation se félicite de ce que dans le nouveau bâtiment de Bruxelles Formation qui a été inauguré en face de la commune de Saint-Josse, Boulevard Bischoffsheim, un espace métier et un espace formation ont été inaugurés avec des conseillers emploi d'Actiris et des conseillers formation de Bruxelles Formation.

Ce ne sont pas simplement des mots. Aujourd'hui, physiquement, ils se situent dans les mêmes lieux, dans le respect des métiers des uns et des autres, ils peuvent travailler de concert et c'est évidemment tout bénéfique pour les différents publics. Il appuie son Collègue, le ministre Cerexhe en charge de l'Emploi dans sa volonté de contraindre les entreprises à diffuser l'ensemble de leurs offres d'emplois via Actiris.

Concernant BECI et ses critiques formulés à l'égard de l'offre de formations, le ministre se déclare des plus étonnés. BECI est, en effet, membre des Comités de gestion des 2 OIP. Les administrateurs de BECI n'approuvent-ils pas toutes les étapes ? Pour sa part, il s'est toujours refusé à la politique du fait accompli. Or, BECI a voulu faire croire que les pouvoirs publics, décidaient de tout, que les patrons avaient des impositions.

Ce n'est pas cela. Que du contraire. Le Contrat de gestion a été étudié, analysé et examiné par les deux parties. C'est ça la force du Contrat de gestion. C'est un engagement solennel des patrons et des syndicats avec les pouvoirs publics.

Dire qu'à un moment donné notre offre de formations ne correspond pas aux demandes des entreprises du marché n'est pas correct. Il n'est pas sans savoir que d'aucuns souhaiteraient privatiser des pans entiers de la formation professionnelle. Ce n'est pas le souhait du Gouvernement.

La formation n'est pas seulement destinée à servir le monde des entreprises. Tout en répondant aux besoins des entreprises, elle doit aussi être pensée en terme d'émancipation sociale.

La Commission communautaire française continuera de travailler de concert avec les Fonds sectoriels. Il n'en reste pas moins que les relations avec les secteurs professionnels sont, quant à elles, bien

meilleures. Plus de 15 des plus gros Fonds sectoriels travaillent depuis des années quotidiennement avec Bruxelles Formation et ses partenaires.

Certains secteurs semblent d'ailleurs fortement demander de renforcer leur collaboration active avec le Service public de la formation : il pense notamment à Agoria, qui souhaite apparemment réellement collaborer dans le développement de la formation dans les nouvelles technologies ou encore de Comeos qui est très demandeur d'une meilleure collaboration entre ses entreprises et la formation dans le secteur du commerce à Bruxelles.

Le ministre, qui a eu l'occasion de travailler avec Agoria, compte renforcer la formation professionnelle dans le domaine des nouvelles technologies et ce, de concert avec l'ensemble des acteurs concernés : Commission communautaire française, Région, Bruxelles Formation et le secteur des entreprises. Il faut être prêt, à un certain moment, à se rassembler pour pouvoir mettre sur la table les potentialités des uns et des autres.

On le fait avec Agoria avec les nouvelles technologies mais aussi pour le secteur du commerce à Bruxelles. L'idée est de travailler avec tous les Fonds sectoriels à Bruxelles.

Il va de soi que la coopération qui a été initiée, depuis le début de la législature, avec la Région de Bruxelles-Capitale est fondamentale. Dans le même esprit, Bruxelles Formation travaille avec le plus grand sérieux avec le FOREM et le VDAB. Il y a 500 Bruxellois qui sont formés en Wallonie et un peu plus de 450 Wallons qui sont formés à Bruxelles.

Les chiffres avec les Flamands sont moindres : une cinquantaine de Bruxellois sont formés du côté flamand, contre quelques Flamands à Bruxelles. Il souligne la passerelle qui existe entre Bruxelles Formation et le FOREM en termes de validation des compétences.

Tout individu qui suit une première partie de formation à Bruxelles peut en cas de déménagement en Région wallonne poursuivre sa formation avec le FOREM si tant est que l'équivalent existe. Et inversement. Le ministre souligne aussi le fait que Bruxellois et Wallons collaborent dans Skillsbelgium qu'il tient comme un lieu d'émulation des métiers techniques et professionnels par excellence.

L'Euroskills 2012 qui aura lieu au mois de septembre prochain à Spa Francorchamps est vraiment un moment important pour les métiers techniques et professionnels. C'est la raison pour laquelle, on a veillé à sélectionner, pour chacun des métiers concernés, les meilleurs formateurs wallons et bruxellois, issus

de Bruxelles Formation ou de l'EFPME. Il ne peut que se féliciter du travail accompli.

Le ministre reconnaît que l'évaluation est effectivement l'une des grandes nouveautés du Contrat de gestion. Il voudrait porter à la connaissance des commissaires que le Contrat de gestion prévoit un Plan annuel lors de l'élaboration du budget ainsi que la production de trois Programmes opérationnels pluriannuels portant sur les ressources humaines, les développements technologiques et la gestion immobilière. L'établissement d'un tableau de bord des indicateurs sera également joint au Plan de développement.

Le Comité de gestion devra approuver ce rapport annuel et ce, avec les partenaires sociaux. Il aura également la responsabilité de communiquer la teneur de ce rapport annuel au ministre en charge de la Formation (donc à lui-même) qui devra le transmettre au Collège.

Il rappelle qu'il y aura une évaluation globale après cinq années de travail. Sans pouvoir communiquer trop de détails, il estime logique que cette évaluation soit externe, pour être effectuée par un bureau extérieur et non pas Bruxelles Formation.

Le ministre aborde ensuite la question de l'alphabétisation qui lui paraît, entre toutes, essentielle. Il ne veut pas entamer avec les députés un débat sur le parcours d'intégration, d'autres s'en sont occupés. Pour sa part il voudrait souligner qu'il ne faut pas confondre alphabétisation et apprentissage du français comme langue étrangère. Ce sont deux métiers différents. Il rassure toutefois les députés : des contacts ont été pris avec le cabinet du ministre chargé de la Cohésion sociale, M. Charles Picqué. Des partenariats sont évidemment envisagés. Il faudra effectivement apporter une réponse au problème de la maîtrise du français, condition *sine qua non* pour obtenir un emploi bruxellois.

S'agissant de la validation des compétences, le ministre souligne que cette question est essentielle tant pour Bruxelles Formation que ses partenaires bruxellois ou wallons. Le ministre propose de faire parvenir quelques éléments chiffrés sur le type de formations qui font l'objet d'une validation de compétences.

Le ministre aborde l'épineuse question de la reconnaissance des diplômes. Il est regrettable que de nombreux étrangers ne trouvent pas de travail, faute d'avoir leurs diplômes reconnus. Cette question qui est du ressort du Ministère de l'Enseignement est préoccupante. Il ne peut que souhaiter la signature d'Accords de coopération avec les pays dont les diplômés sont les plus représentés sur le territoire bruxellois. Pour toutes ces personnes, la recherche d'un emploi s'apparente par trop à un parcours du combattant.

Il semblerait que du côté flamand, la situation soit plus favorable. Il estime que la Fédération Wallonie-Bruxelles devra organiser un véritable débat autour de cette épineuse question. Il en va de l'avenir de la Région bruxelloise. Les blocages administratifs contribuent à un certain mal être de nombreux Bruxellois qui s'estiment – souvent à juste titre – injustement traités de ne pas être reconnus dans leurs compétences.

Le ministre en profite pour rebondir sur le thème de l'égalité des genres. Il lui paraît essentiel de mettre le curseur sur la situation des femmes. Il y a deux ans, le ministre avait lancé un certain nombre d'initiatives notamment dans le domaine de la logistique pour permettre aux femmes de pouvoir, par exemple, se former à des métiers réputés masculins tels ceux de clarkistes, de chauffeurs de camion, etc. Il reconnaît que la société est remplie de préjugés. Il est difficile de concevoir qu'une femme pourrait conduire un camion mais en réalité, c'est possible.

C'est la raison pour laquelle il a organisé, à l'occasion de la Journée internationale de la Femme, une campagne spécifiquement dédiée aux les femmes. De nombreuses femmes, parmi les centaines présentes, se sont inscrites pour en savoir davantage sur certains nouveaux métiers. Certaines sont d'ailleurs déjà entrées en formation.

A ses yeux, il faut éviter de déterminer un sexe pour un métier, même si d'évidentes tendances existent. Qu'on le veuille ou non, quand on évoque les métiers de l'écoconstruction on ne pense pas tout de suite à Monica Belucci. Le ministre souligne qu'il existe, par ailleurs, des secteurs beaucoup plus propices qui sont en pénurie et qu'il faudra également veiller à ouvrir aux femmes. Il songe à un secteur essentiel et d'avenir, c'est celui de l'aide aux personnes. Il s'agit de l'accompagnement des personnes âgées dans les maisons de repos, dans les maisons de repos et de soins, dans les cliniques, les hôpitaux. Il y a là tout un travail à faire notamment en développant des formations d'aide-soignante pour lesquelles aucun diplôme n'est exigé.

La COBEFF organise d'excellentes formations de 18 mois, tout à fait accessibles moyennant une maîtrise suffisante du français. Ce sont des secteurs qu'il faut porter en priorité parce que ce sont des secteurs qui vont permettre aux femmes de sortir d'une situation économique parfois est difficile. Ces formations leur permettraient d'atteindre des emplois tant dans le secteur privé que public mais qui sont reconnus et qui offrent des salaires satisfaisants quand on connaît les salaires de ces secteurs.

Le ministre remercie le Président et les parlementaires pour l'intérêt qu'ils portent à la formation professionnelle. Il espère avoir épuisé toutes les questions

et se déclare prêt à poursuivre le jeu des questions des réponses lors d'une prochaine réunion de commission. Entre-temps, il propose aux députés présents d'entendre M. Pfeffer, Directeur de Bruxelles Formation.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo) remercie le ministre en charge de la Formation professionnelle ainsi que le Directeur de Bruxelles Formation pour la qualité de leur intervention. Il se permet d'insister sur l'un des points soulevés par le ministre Kir : une formation ne vise pas seulement à une mise à l'emploi immédiate mais doit aussi se comprendre en terme d'émancipation sociale. Il se déclare ravi de ce que le ministre se fasse le porte-parole de cette vision des choses.

Tout en se réjouissant de l'objectif du Collège de doubler, d'ici 2020, le nombre de stagiaires formés, il voudrait que cet objectif, louable en soi, soit l'objet d'un débat en termes stratégiques. Par rapport au public prioritaire, l'orateur se réjouit de l'assurance du ministre quant au fait que les autres publics ne seront pas pour autant négligés. Il ne voudrait que la formation soit un jeu à somme nulle mais bien win-win pour tous les publics concernés.

En ce qui concerne la question de l'interaction entre les partenaires, il s'interroge sur la proposition du ministre de concentrer dans un bâtiment commun toutes les OISP. Même si des économies d'échelle seraient faites et que le travail s'en trouverait facilité, il souligne que l'on ne peut toutefois pas négliger l'ancrage local et le mode de fonctionnement décentralisé des OISP.

Il souhaiterait, enfin, en savoir davantage sur le contrat de formation. Rappelant que tout contrat appelle à des droits mais aussi à des devoirs, il voudrait obtenir une copie d'un contrat type pour voir quels sont les engagements du stagiaire ainsi que ceux de l'institution pour s'en faire une idée plus précise. Cela permettrait, à ses yeux, de lever certaines ambiguïtés.

En ce qui concerne la pré-qualification, il estime qu'il faut viser autant la capacité à lire qu'à calculer. Il y a une carence du système scolaire obligatoire à laquelle il s'agit de pallier, en travaillant de concert avec la Communauté française.

M. Vincent Lurquin (président) invite M. Michel Pfeffer à prendre la parole.

M. Michel Pfeffer (directeur général de Bruxelles Formation) souhaite intervenir, notamment pour répondre à M. de Patoul. S'agissant du nombre de stagiaires formés par Bruxelles Formation, il confirme une nette tendance à la hausse, supérieure à 20 % entre les quatre premiers mois de 2011 et ceux de

2012. Si cette tendance se confirme, ce seraient quelques 12.000 stagiaires qui seraient ainsi formés. Des objectifs sont de toute manière fixés chaque année pour les Pôles.

S'agissant du rôle de régisseur qui sera désormais dévolu à Bruxelles Formation, il estime que cela ne devrait pas entraîner un surcroît de lourdeur administrative. Il rappelle ensuite que l'accord avec Actiris et l'Administration de la Commission communautaire française sur le rapport d'activités unique va également dans le sens d'un allègement, et non d'une aggravation, des tâches administratives. Tous les acteurs de la formation bruxelloise en profiteront, notamment les ASBL qui travaillent avec Bruxelles Formation.

M. Pfeffer souligne que le transfert des contrats de formation est déjà directement pris en charge informatiquement et que cela a sérieusement allégé le travail. Le projet de dossier unique du chercheur d'emploi avance. Il en veut pour preuve le fait que sur le plan informatique, toutes les informations émanant de Bruxelles Formation sont, chaque jour, d'ores et déjà transmises informatiquement à Actiris et vice versa.

Les échanges de données se font de manière systématique. Le projet arrive à son terme. Deux points restent encore à régler : d'une part, l'identification des compétences et, d'autre part, la codification de ces compétences. En d'autres termes, Bruxelles Formation et Actiris doivent avoir une codification des compétences acquises identique.

Un autre point à régler est celui du placement des stagiaires en fin de formation. Ceux-ci sont repris dans l'outil J-30 de Bruxelles Formation. L'idée est qu'un stagiaire formé à Bruxelles Formation puisse être le plus rapidement placé par Actiris.

M. Vincent Lurquin, président, remercie tous les participants à cette discussion.

5. Approbation du rapport

Il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse,

Olivia P'TITO

Le Président,

Vincent LURQUIN

